

DRFIP  
Secteur

75 PARIS CEDEX  
Affaire suivie par

## FICHE DE PROPOSITION D'ACTION

### De l'intersyndicale CHS-CT Finances Paris

☎ 01



📧 @dgfip.finances.gouv.fr

@dgfip.finances.gouv.fr

**Objet** : PROTECTION CONTRE LE COVID-19 E.P.I

**P. Jointes** : [Note d'orientation 2019](#)

**Site concerné** :

[Ensemble des sites relevant de notre CHS-CT](#)

**Exposé de la situation** :

Ce virus constitue un danger pour la santé, quel que soit l'âge, le sexe, même sans présence de pathologies particulières. Il peut avoir une conséquence pouvant entraîner la mort par un syndrome de détresse respiratoire aigu. Il est susceptible de se réaliser dans un bref délai, la transmission du virus étant très rapide, car il suffit de se trouver près d'une personne qui tousse ou éternue ou tout simplement postillonne... Un autre vecteur de transmission est le contact des mains avec des surfaces contaminées (comme possiblement sur des sièges de métro), mains qui sont ensuite portées au visage.

**Solution proposée** :

équiper tous les agents se rendant au bureau de 2 masques par jour afin de faire barrage au virus

**Coût** : 100 000 masques pour une estimation d'environ 100 000€

Le masque peut avoir un coût autour de 1

Paris, le 15/04/2020

\* **extrait de la note d'orientation 2019 page 8** :

« Recenser les équipements de protection individuelle (EPI) financés par les CHSCT. Les CHSCT n'ont pas vocation à financer des équipements de protection individuelle. Toutefois, **le caractère d'urgence de certaines situations d'exposition peut conduire à des financements exceptionnels.** En relation avec les assistants de prévention, les CHSCT recenseront les EPI ainsi financés et un bilan de cette action sera présenté au CHSCT M ».